RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice : **23**

Présents :
18 Titulaires
0 Suppléants

Pouvoirs :
2

Votants :
20 Pour
0 Contre
0 Abstentions

Date de la convocation :
10 juillet 2026

Délibération n° 2026.07.37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM

Séance du 23 Juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-trois juillet

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Gilles KACZMAREK

Présents : Florian CHAPUIS, Daniel MAISONNIAL, Yves BRAYES (suppléant), Éric DUBOUCHET, Jean-Jacques LASHERMES, François JOLY, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE PRADIER, Denis THOUMY, Emmanuel SALGADO, Bernard BOURGIE, Jean-Michel POINAS, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Yves COLOMB, Karen JOUVHOMME, Gilles KACZMAREK, Franck MARTEL.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Jean-Luc BORIE pouvoir à Frédéric GIMBERT
Michel CHAPUIS pourvoir à Laurent DUPLOMB

Absent excusé :
Jocelyne DUPLAIN, Arthur LIOGIER, Jean-Pierre SABATIER, Jean-Paul BRINGER.

AVENANT N°1 AU MARCHE TRANSPORT REFUS DE TRI DE LA COLLECTE SELECTIVE (GAC)

Suite à la disparition de l'indice 1870 base 2015 (gazole) et son non-remplacement ou raccordement par l'INSEE, il est nécessaire de modifier la formule de révision du marché de prestation pour le transfert de refus de tri issu du centre de tri Trivalloire de Firminy avec l'entreprise BERGERON Transport.

D - Objet de l'avenant

☐ Modifications introduites par le présent avenant :

Préambule :
L'indice 1870 « Gazole » base 100 en 2015 a été supprimé. L'INSEE ne propose ni indice de remplacement ni coefficient de raccordement.

Article 1 : Remplacement de l'indice 1870 dans la formule de révisions des prix :
Afin de permettre la révision des prix de ce marché, Saint-Etienne Métropole et le titulaire du marché ont convenu de remplacer l'indice 1870 précédemment cité par :
L'indice 07221FM base 100 en 2025

Avec 07221FM : Indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 07.2.2.1 - Gazole (ND)

Consultable du le site INSEE : https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/011816634

C1 = Coefficient de rattachement entre l'indice 1870 et l'indice 07221FM	
Dernière valeur de l'indice arrêté (soit décembre 2025) (Va) 1870	136,18
Valeur définitive de l'indice poursuivant à la même date (VPd) 07221FM https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/011816634	98,39
C1 = Va/VPd (arrondi à 4 chiffres après la virgule)	1,3841

Ainsi la formule de révision des prix est remplacée par la formule suivante :

P = P(0) * [0,15 + 0,85 * (0,30*(ICHT-E / ICHT-E(0)) + 0,10 * (010764358 / 010764358(0)) + 0,60 * (Y *(07221FM*C1 / 1870(0)) + Z * (Indice CNR carburant GNV/ Indice CNR carburant GNV(0))))]

Article 2 : Incidence financière sur le marché :
Cet avenant n'implique aucune incidence financière sur le montant initial du marché.

Article 3 : Incidence sur les délais :
Cet avenant n'implique aucune incidence sur le délai initial du marché.

Article 4 :
Le présent avenant est applicable à compter de la première révision pour laquelle les indices ne pourront plus être retenus.

Article 5 :
Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 23/07/26 a donné un avis favorable à cet avenant.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché transport des refus de tri issu de la collecte sélective sur le site de trivalloire.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 avec la société Bergeron Transport.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Gilles KACZMAREK